Tout savoir sur la Prévoyance Entreprise avec Insuneo

Ce qu'il faut savoir avant d'y souscrire

Souscription et adhésion

L'entreprise souscrit un contrat pour couvrir ses salariés

Adhésion obligatoire si prévue par la convention collective (sauf dispenses légales)

Conditions :

Être affilié à la Sécurité Sociale

Exercer une activité professionnelle

Remplir un bulletin d'affiliation si demandé

Qui peut y souscrire ?

Le salarié

Qui peut en bénéficier ?

Conjoint (époux/se, partenaire de PACS, concubin/e)

Enfants à charge

Personne ayant réglé les obsèques

Les cotisations

Elles sont en général partagées entre l'employeur et le salarié

Elles sont calculées sur le salaire brut dans la limite des tranches de la Sécurité sociale

Pourcentage de prise en charge

50%

L'employeur doit prendre en charge au moins 50 % de la cotisation, mais la CCN peut imposer un taux plus élevé

Qu'est-ce qui influence ma cotisation ?

Masse salariale	Base des prestations
Effectif de l'entreprise	Plus l'effectif est important, meilleure est la cotisation
Âge moyen de l'entreprise	Plus le salarié est âgé, plus la cotisation augmente
Personnes à charge	Plus il y a de personnes à charge plus la cotisation augmente. Par exemple : des salariés avec enfants peuvent entraîner plus de cotisations pour l'entreprise
Garanties choisies	Plus il y a de garanties, plus la cotisation augmente
Etat de santé	Questionnaire médical possible dans les entreprises de moins de 5 salariés
Secteur d'activité	Certains secteurs sont plus à risques (BTP)
Historique sinistres	Sinistralité élevé = hausse du tarif
Localisation	Risques variable selon les zones
Catégorie de personnel	Cadres/non-cadres → garanties/cotisations différentes

Ce qu'il faut vérifier dans le contrat

Les garanties possibles

Capital décès

Rente éducation/conjoint /orphelin

Invalidité absolue et définitive (IAD)

Garantie accident : double effet accidentelle

Incapacité temporaire totale (ITT)

Assistance (retour à l'emploi, soutien...)

Les garanties exclues

Suicide (pendant la première année)

Guerre

Emeute

Pratiques de sports à risques

Les délais de carence

Période après la souscription avant que les garanties s'activent. Il ne s'applique pas à tous les contrats. Par exemple, en mutuelle, les remboursements de prothèses dentaires peuvent être retardés de 3 mois.

Les délais de franchise

Période durant laquelle aucune indemnité n'est versée

Franchise maladie : chez Insuneo, nous recommandons une franchise de 30 jours pour un meilleur rapport garanties/cotisations

Franchise accident : chez Insuneo, nous recommandons une franchise de 3 jours pour un meilleur rapport garanties/cotisations

Franchise hospitalisation : chez Insuneo, nous recommandons une franchise de 3 jours pour un meilleur rapport garanties/cotisations)

Quand résilier le contrat ?

Par l'entreprise : notification 2 mois avant l'échéance annuelle

Portabilité des garanties

L'ancien salarié en bénéficie pendant une durée équivalente à son temps de présence (en mois), dans la limite de 12 mois maximum

Le salarié doit en faire la demande et justifier de sa situation

Cliquez ici et bénéficiez d'une analyse gratuite de votre prévoyance avec Insuneo pour vérifier si une optimisation est possible.

www.insuneo.com